

déi Lénk

Nathalie Oberweis

Députée

Luxembourg, le 10 octobre 2022

Concerne: Question parlementaire relative au Centre Ulysse

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je voudrais poser la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Famille.

Le Centre Ulysse est un foyer d'accueil et d'hébergement d'urgence situé à Luxembourg-Bonnevoie. Le bâtiment appartient à l'État et le centre est géré par Caritas Luxembourg. Il héberge des personnes sans-abri avec des lits dédiés à l'accueil d'urgence et des lits réservés pour des personnes sans-abri de longue durée.

Selon mes informations, le Centre Ulysse fermera ses portes en juin 2023 pour des nécessaires travaux de rénovation qui dureront environ deux ans. Environ 40 personnes devront être relogées avant cette date.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la ministre :

- 1) Comment la fermeture temporaire du Centre Ulysse va-t-elle être compensée pour la durée des travaux? Pouvez-vous me donner des détails sur une éventuelle structure alternative qui prendra le relais, sur sa capacité et sur sa situation géographique?
- 2) Si une telle alternative n'a pas encore pu être trouvée, pouvez-vous m'informer sur les efforts et les démarches qui sont actuellement entrepris par le gouvernement afin de trouver une solution pour les personnes concernées?
- 3) De manière générale, est-ce que l'offre existante en matière de centres d'accueil pour personnes sans-abri est suffisante pour satisfaire à la demande? Pouvez-vous me faire part des chiffres et statistiques dont vous disposez à ce sujet, en différenciant entre offre/besoin en lits d'urgence et en lits de longue durée ? Est-il prévu d'augmenter la capacité en la matière et si oui, pouvez-vous me détailler les projets en cours?

Avec mes salutations respectueuses,

Nathalie Oberweis



Députée



Réponse de Madame le Ministre de la Famille et de l'Intégration à la question parlementaire n°6978 de Madame la Députée Nathalie Oberweis concernant le Centre Ulysse

1) + 2)

A ce stade, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région et Caritas Luxembourg sont encore en train d'exploiter différentes pistes afin de trouver une structure adaptée pour reloger les habitants du Centre Ulysse pendant les travaux de rénovation, prévus pour une durée de 20 mois à partir de juin 2023.

Le gestionnaire de la structure est en principe responsable pour le relogement de ses bénéficiaires, mais le ministère assure bien évidemment continuellement son soutien dans la recherche de locaux adaptés.

Ainsi, deux hôtels ont été visités en 2021, suivi d'une visite supplémentaire d'un hôtel en janvier 2022 se situant également sur le territoire de la Ville de Luxembourg. Malheureusement, aucune de ces solutions n'a pu être retenue.

Parallèlement, le ministère a sollicité plusieurs administrations afin de mobiliser des logements au sein du parc immobilier de l'État. Cette piste n'a pas permis de dégager de solution adaptée jusqu'à présent.

La semaine dernière, le ministère et Caritas Luxembourg ont effectué une visite de l'ancien siège du « Luxemburger Wort » à Gasperich. Il est cependant prématuré pour se prononcer sur la faisabilité d'une structure pour personnes sans-abri dans les locaux étant donné que certaines modalités doivent encore être clarifiées au cours des prochaines semaines, comme par exemple la durée et le montant des coûts de transformation, les garanties de sécurité, etc.

Il est à noter que le ministère a bien entendu prévu les moyens financiers nécessaires au relogement temporaire des habitants du Centre Ulysse dans ses demandes budgétaires pour l'année 2023.

3)

Afin de fournir une offre diversifiée et de répondre de façon appropriée aux différents besoins des personnes en situation de détresse, le ministère conventionne plusieurs structures d'hébergement pour adultes qui proposent diverses formes de logements tels qu'un lit dans un foyer, une chambre individuelle voir un studio/appartement :

- L'Action Hiver (« Wanteraktioun ») est une structure d'hébergement avec une capacité d'accueil de 250 lits permettant de satisfaire les besoins primaires des personnes sans-abri dans les mois d'hiver.



- Les trois haltes de nuit de la Croix-Rouge et de Caritas Accueil et Solidarité, avec leur capacité d'hébergement totale de 39 lits, permettent aux personnes de se reposer pendant la nuit, de se réchauffer, de se laver, de laver les vêtements et de prendre une collation et un petit-déjeuner. Il convient de noter qu'une de ces haltes de nuit, exclusivement réservée aux femmes, a ouvert ses portes en mai 2021. De plus, il est prévu de créer une halte de nuit supplémentaire à partir de 2023.
- Deux foyers d'urgence de nuit, notamment le Foyer Abrisud de la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Centre Ulysse de Caritas Accueil et Solidarité, qui disposent d'une capacité totale de 81 places, mettent temporairement à disposition une possibilité d'hébergement à des adultes sans-abri ou menacés de sans-abrisme.
- Le concept Housing first vise à offrir des logements à long terme, voire permanents, à des personnes sans-abri de longue durée et offre un accompagnement adapté à leurs besoins dans le but de rétablir leur situation sociale. En 2021, 31 personnes ont habité dans les 27 logements qualifiés de Housing First. De plus, depuis le début de cette année, le ministère conventionne un projet Housing First pour 10 femmes en situation de précarité avec Caritas, qui est en cours d'élaboration.
- Les structures d'hébergement proposant diverses formes de logements tels que des foyers, des chambres individuelles, des communautés de vie ou des studios/appartements à des ménages fragilisés qui ont besoin de soutien avant de pouvoir vivre de manière autonome. 4.545 adultes et enfants ont habité dans les logements suivis par les multiples organisations non-gouvernementales conventionnées avec le ministère en 2021.

Or, l'objectif de la politique du Gouvernement en matière de sans-abrisme est de permettre aux personnes en très grande précarité d'améliorer leur situation de vie et de sortir du sans-abrisme en leur fournissant un logement permanent et approprié ainsi qu'un suivi social étroit, adapté à la complexité de leur situation. Dans cette optique, le ministère continue à augmenter et à diversifier ses offres pour les personnes sans-abri, en investissant dans des projets de logements stables qui permettent un accompagnement individuel adapté aux besoins sociaux, psychologiques et médicaux des personnes concernées. Ainsi par exemple, un concept de maison de soins pour personnes sans-abri vieillissantes est en cours de planification.

Afin de pouvoir cibler davantage les mesures en faveur de personnes sans-abri, le ministère a également réalisé, en collaboration avec l'association Inter-Actions, un premier dénombrement des personnes sans-abri le 26 octobre 2022 sur le territoire de la Ville de Luxembourg. L'objectif est de quantifier pour une première fois le phénomène du sans-abrisme au Luxembourg et de récolter des données socio-économiques sur les personnes concernées. Il est à noter que cette première édition servira de mesure étalon : elle sera évaluée en continu pour affiner le concept et l'adapter en fonction des observations et résultats du terrain, y inclus l'extension du champ d'application à d'autres villes.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, de l'Intégration
et à la Grande Région

Luxembourg, le 10.11.2022

Le Ministre de la Famille et de l'Intégration

(s.) Corinne Cahen